

### Outil d'autoformation // « Alcool et drogues, ce qu'il faut savoir »

Une trousse d'autoformation « *Grossesse - Alcool et drogues, ce qu'il faut savoir* » a été élaborée par le ministère de la Santé (Québec) et les Services sociaux en collaboration avec S.O.S. Grossesse, à l'intention de l'ensemble des personnes du réseau communautaire et du réseau de la santé et des services sociaux qui interviennent auprès des femmes enceintes ou qui pourraient le devenir. Cette trousse est composée d'un guide d'information, d'un CD-ROM comprenant des séances d'autoformation ainsi que d'un carton «Vrai ou faux».

Vous y trouverez un document d'une douzaine de pages intitulé « *Enceinte? Alcool et drogues, ce qu'il faut savoir* ». On y explique qu'il n'y a aucun moment pendant la grossesse où consommer de l'alcool est sans risque et on y décrit les symptômes du syndrome d'alcoolisation foetale (SAF). La seconde moitié du document traite des effets des drogues et les effets du cannabis. Le document se termine sur une série de «vrai ou faux» sur le sujet, série aussi disponible dans le document « *Enceinte? Alcool et drogues, ce qu'il faut savoir - Vrai ou faux* ».

Un second document s'adresse aux intervenants qui travaillent avec des femmes enceintes ou en âge de le devenir et s'intitule « *Grossesse - Alcool et drogues, ce qu'il faut savoir - Document de soutien à l'intention des personnes qui interviennent auprès des femmes enceintes ou en âge de procréer* ». On y trouve de l'information sur la consommation d'alcool et de drogues avant et pendant la grossesse ainsi que des ressources téléphoniques et électroniques. Une affiche est également disponible « *Enceinte? Alcool et drogues, agir pour éviter les risques* ».

L'ensemble des documents est disponible sur le site du ministère de la Santé (Québec) à partir du lien « Toutes les publications » :  
<http://www.msss.gouv.qc.ca/>  
Consulté le 28/01/2010.

### Enquête // « Grossesse, les risques sous-estimés »

L'Observatoire Régional de la Santé de Bourgogne diffuse les résultats d'une enquête sur les connaissances et les comportements des femmes enceintes en matière de nutrition, de tabac et d'alcool réalisée en 2009. L'enquête a été réalisée dans cinq pays de Bourgogne (Beaunois, Nevers Sud-Nivernais, Autunois Morvan, Tonnerrois et Avallonnais), sur plus de 1000 femmes enceintes en 2008.

1 - Les effets de l'alcool sur la santé de l'enfant sont méconnus. Trois femmes enceintes sur quatre déclarent ne pas consommer d'alcool au cours de la grossesse. Le chiffre pourrait être rassurant. Pourtant, seule la moitié d'entre elles considère l'alcool dangereux dès le premier verre. Pire même, 15,8 % des femmes interrogées évaluent le danger seulement lorsque la consommation devient quotidienne.

Le risque est bien là. Cette consommation d'alcool peut conduire à l'apparition du syndrome d'alcoolisation foetale (SAF). C'est la première cause de handicap évitable, avant la trisomie 21 et la prématurité. En 2003, entre 700 et 1000 nouveau-nés présentaient un SAF.

2 - Les fumeuses sont moins sensibles aux risques du tabac pour le nourrisson. « Le tabac est potentiellement nocif pour le bébé pour 95 % des femmes interrogées », révèle l'enquête. Reste donc à convaincre les 5 % restant des risques d'apparition de problèmes respiratoires, de prématurité, de retard de croissance ou encore de mort subite du nourrisson.

Les fumeuses ont davantage tendance à minimiser ces risques que les non fumeuses car pour un tiers d'entre elles, le danger n'est présent qu'à partir d'une consommation élevée.

Synthèse téléchargeable sur :  
<http://www.ors-bourgogne.org/index.php?page=30>  
Consulté le 29/01/2010.

### Livret // « Notions de base en alcoologie »

Les membres du Réseau des Intervenants en Addictologie Hauts Normands (RIAHN) ont réalisé, en octobre 2009, un livret « Notions de base en alcoologie » dans l'optique d'aider les travailleurs sociaux qui le souhaitent à aborder la question de la consommation d'alcool.

L'alcool est un produit consommé par la majorité des français et très présent dans notre culture. Pourtant aborder la question de la consommation d'alcool au cours d'un entretien dans un contexte d'accompagnement social ne va pas de soi. La peur d'être maladroit, de blesser, de faire fausse route, le déni de l'utilisateur font partie des freins verbalisés par les professionnels. Cependant, consommation d'alcool excessive, problèmes médicaux, psychologiques et sociaux sont très souvent intriqués. La consommation excessive d'alcool va ainsi parfois être à l'origine de sollicitations itératives du travailleur social sans que cette consommation ne soit verbalisée par l'utilisateur. Aussi s'habituer à « parler alcool » peut faciliter l'accompagnement des usagers en difficulté sociale.

Document en ligne. Disponible sur : <http://www.riahn.fr/LIVRET-NOTION-Alcool.pdf>  
Consulté le 22/01/2010.

## Action // « Grossesse : une semaine pour parler des risques de l'alcool »

En région Nord-Pas-de-Calais, l'assurance maladie a organisé de nombreuses manifestations autour de « l'alcoolisation fœtale » au cours de la première semaine de janvier.

On estime à 650 le nombre de bébés naissant chaque année dans la région et qui sont touchés par les effets de la consommation d'alcool de leur mère pendant la grossesse. Le Nord-Pas-de-Calais est la deuxième région la plus touchée de France après la Bretagne. Les conséquences sont extrêmement graves avec des risques de malformations et de retards de développement pour le bébé.

« Zéro alcool pendant la grossesse », c'est donc le message que s'attache à faire passer l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM) depuis trois ans, « auprès des femmes enceintes ou qui souhaitent l'être, mais aussi de leur environnement ».

Les mères alcoolo-dépendantes ne sont pas les seules concernées. « Les effets d'une consommation d'alcool à faible dose ne sont pas bien appréhendés. Il faut renoncer à tout alcool, quel qu'il soit, dès le début de la grossesse », insiste le Dr Laurent Urso, responsable du service d'addictologie au centre hospitalier de Roubaix. « Une même femme qui refuserait de mettre de l'alcool dans le biberon de son bébé après la naissance a pu boire de l'alcool lorsqu'elle était enceinte. Pourtant, c'est pareil », ajoute Mohamed Abdelatif, président de l'URCAM.

Toute la semaine, des manifestations ont eu lieu pour parler de ce problème, à Armentières, Arras, Boulogne, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lens, Lille, Maubeuge, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes. Quiz, animations, dégustation de cocktails sans alcool... : l'objectif était de dédramatiser la question. « Il faut que ça devienne naturel d'en parler. »

Un numéro de téléphone a également été mis en place pour répondre aux questions des futures mamans, anonymement, le 0811 91 30 30, 7 j/7, de 14 h à 2 h.

[La Voix du Nord, le 01/01/2010.](#)

## Dossier // « Zéro alcool pendant la grossesse = zéro enfant victime des syndromes d'alcoolisation fœtale »

Dans le dernier numéro de la "Lettre des professionnels de santé", Stéphanie Toutain, maître de conférences de démographie au département des sciences humaines et sociales de la Sorbonne, chercheuse au Cesames, membre du groupe d'étude grossesse et addictions (Geca) et de Saf-France fait le point sur la consommation d'alcool pendant la grossesse. Cette spécialiste incontestée rappelle que, dès l'Antiquité, Aristote soulignait que les enfants nés de mères consommatrices d'alcool étaient "moroses et languissants". Pourtant il a fallu attendre les années 60 pour que des études scientifiques mettent en évidence l'ensemble de troubles causés par l'alcoolisation fœtale. Aujourd'hui, il apparaît clairement que les dommages provoqués par l'alcool sont plus graves pendant les dix premières semaines de grossesse.

Les conséquences de l'exposition prénatale à l'alcool sont nombreuses, qu'il s'agisse de troubles psychiatriques, de retard de croissance intra-utérin, de dysmorphie cranofaciale, de malformations (pour 25 % des nouveau-nés porteurs du Saf). Face à cette situation, Stéphanie Toutain ne peut que relever le manque d'ambition des politiques de prévention et la timidité du corps médical qui éprouve beaucoup de difficulté à parler d'alcool aux femmes enceintes.

[Lettre des professionnels de santé, n°13, 01/2010, p. 8-14.](#)

## AGENDA

### Colloque // « L'alcool à travers les âges »

Le Société Française d'Alcoologie organise les jeudi 18 et vendredi 19 mars 2010, aux salons de l'Aveyron à Paris, un colloque sur « L'alcool à travers les âges ».

Le Dr Thierry Danel de Lille viendra présenter « l'exposition prénatale à l'alcool : ce que les suivis de cohortes nous apprennent », le jeudi après-midi.

Programme disponible en ligne : [http://www.sfalcoologie.asso.fr/download/Progr\\_SFAMars2010.pdf](http://www.sfalcoologie.asso.fr/download/Progr_SFAMars2010.pdf)  
Consulté le 26/01/2010.

Contact :

Jeanne ROMERO / PRINCEPS Editions  
01 46 38 24 14  
[Princeps.formation@orange.fr](mailto:Princeps.formation@orange.fr)

### Colloque // « Alcool et grossesse : parlons-en ! : informer, orienter, accompagner »

L'ANPAA 59 a organisé un colloque en partenariat avec le Conseil général du Nord, le CAMSP, l'Assurance Maladie, la Clinique Villette, le Centre hospitalier, le Réseau Pauline et l'AFEJC de Dunkerque et la Polyclinique de Grande-Synthe, le 2 février 2010, à Kurasaal, Salle Vigie, Dunkerque.

Programme :

- L'alcoolisation foetale, un problème de santé publique encore peu pris en compte
- Les effets de l'alcool sur le développement de l'enfant à naître
- Alcool et grossesse, la question des représentations sociales
- Aborder la consommation d'alcool avec les femmes enceintes
- L'utilisation d'auto-questionnaire dans le suivi de grossesse
- L'accompagnement des femmes enceintes qui présentent des alcoolisations à risques
- La prise en charge des enfants porteurs de séquelles d'une exposition prénatale à l'alcool en CAMSP
- Les séquelles d'une exposition prénatale à l'alcool à l'âge adulte

Contact :

ANPAA 59  
Anne-Luce COLLIN : 03 28 36 47 00  
[anneluce@alcoholinfo.com](mailto:anneluce@alcoholinfo.com)

Contact :

Flora CARLES (documentaliste) CODES 29  
9-11, rue de l'île d'Houat - 29000 QUIMPER.  
Tel : 02.98.90.11.00 - [codes29@wanadoo.fr](mailto:codes29@wanadoo.fr)